

HONORAIRES DE LOCATION

PRESTATIONS	Honoraires par m ² (H.T)	Honoraires par m ² (T.T.C)
Honoraires de location incluant: (calcul sur la superficie habitable) Visites, constitution et étude de dossier, rédaction et signature de bail,	8.33 €	10.00 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (calcul sur la superficie habitable)	2.50 €	3.00 €
Honoraire d'entremise et de négociation <i>* A la charge du bailleur</i>	125.00 €	150.00 €
Honoraires de frais, dans le cas ou le locataire aurait été amené par le propriétaire: Vérification du dossier avec étude de solvabilité, rédaction et signature de bail	208.33 €	250.00 €
Honoraire de location pour box, cave et place de parking (<i>à la charge bailleur et locataire</i>)	125.00 €	150.00 €

Le TTC est calculé sur la base d'un taux de TVA de 20%

Les honoraires sont dus par le bailleur et par le locataire pour les locaux soumis à la loi de 6 juillet 1989, modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et conformément aux dispositions du décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

Plafonnement réglementaire des honoraires de location à la charge du locataire selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué: Zone "tendue"

En aucun cas, les honoraires de location et les frais de réalisation de bail supportés par le locataire peuvent être supérieurs à ceux du propriétaire.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Concernant:

Appartements - Pavillons - Terrains - Box - Caves - Places de parking

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>HONORAIRES</u>
Moins de 15 000€	2 500€ TTC Forfaitaire
De 15 001€ à 40 000€	5 000€ TTC Forfaitaire
De 40 001€ à 90 000€	8 000€ TTC Forfaitaire
De 90 001€ à 190 000€	7,5% TTC du prix de vente
De 190 001€ à 350 000€	6% TTC du prix de vente
De 350 001€ à 450 000€	5,5% TTC du prix de vente
Au delà de 450 001€	5% TTC du prix de vente

Le TTC est calculé sur la base d'un taux de TVA de 20%

Tous les biens sont affichés au prix de vente [®] honoraires agence TTC compris.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire.

Edité le 29/03/2023